



## FOOT N°554 DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

### CARNET NOIR

---

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Adnan HALILOVIC, co-Président de PAYS DE GEX FC. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

### NOTE AU TRESORIER

---

Clubs non à jour avec le relevé n°2 payable au 15/02 :

Arthaz Sports – Bonneville CA – Chambotte FC - Drumettaz – Evian FC – GPT AALP – GPT Douvaine/Léman – GPT Valleiry/Vuache - Thyez ES – Odyssee Futsal

### MEDAILLES DE DISTRICT

---

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

### MEDAILLES DE LIGUE

---

Les clubs désirant récompenser leurs dirigeants « méritants » doivent obligatoirement adresser leurs demandes au District avant le 6 mars 2023, dernier délai.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « documents ».

### NOTE AUX TRESORIERES

---

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.

Pour les clubs ayant optés pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 Février 2023 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

### TOURNOIS

---

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),



- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

#### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

#### **CORRESPONDANCE**

---

##### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

##### **Commission de Discipline :**

FC Frangy

##### **Commission des Jeunes :**

FC La Semaine – Gpt AALP

##### **Commission Sportive :**

FC Ballaison